

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil de Quartier Rocquencourt

Date : 17 Juin 2025
Lieu : Le Chesnay-Rocquencourt
Durée : 19h30 – 22h30

Sommaire

1. Présents et Absents
2. Ordre du Jour
3. Discussions
4. Questions diverses

1. Présents et Absents

Présents :

M. Benoît Ribert (Maire de la Commune déléguée),
M. Philippe Noyer (Vice-président du CDQ)
M. Christophe Konsdorff (adjoint au Maire)
M. Philippe Bouysset
Mme Brigitte T de Gramont
M. Bruno Festoc
Mme Agnès Lubert
Mme Françoise Burin

Absents : Mme Caroline Nokringer
Mme Paulina Romanenko

2. Ordre du Jour

1. Préalable
2. Projet Voluceau : retour sur les ateliers participatifs
3. Projet du 8 rue de l'Etang
4. Géothermie
5. Traversée piétons sur la RD307
6. Retours sur la navette Rocquencourt/Vaucresson
7. Devenir du centre aéré de la Sabretache
8. Cellules commerciales du Bourg

9. Immeuble Mercedes

3. Discussions

3.1. Préalable

En raison des élections municipales de 2026, et de la réserve qui s'applique à compter du mois de septembre, ce conseil de quartier sera le dernier de l'année. Pour autant, les réseaux de communications, (boucles WhatsApp et boîtes mail) seront toujours maintenus.

3.2. Projet Voluceau

Suite à la réunion publique concernant la présentation du projet, et des ateliers de travail qui ont suivis, un questionnaire a été émis quant au choix de l'architecte, et la manière dont la procédure s'est déroulée : cet aménagement est-il le résultat d'un concours, du choix d'un jury ? Il a été répondu que pour le moment nous en étions toujours à choisir des orientations au niveau 'macro', et que l'idée est d'ouvrir un débat. Certains déplorent que le cadre soit trop flou, d'autres le trouvent trop contraignant. Toujours est-il que nous en sommes toujours à un stade préliminaire, et que rien n'est figé en l'état.

3.3. Projet du 8 rue de l'Étang

Un permis de démolir a été déposé, le dépôt du permis de construire se fera au cours des mois de septembre/octobre. Le début des travaux est prévu pour l'été 2026. On rappelle que la façade sera en pierre, et que le 3^{ème} étage se trouvera en retrait par rapport à celle-ci. La présence de loggias, d'une surface de 10m² chacune, ne devrait pas faire craindre l'organisation d'événements festifs de nature à perturber le voisinage.

3.4. Géothermie

La structure de forage sera montée fin juin/début juillet. Le début du forage se fera dans la foulée, avec un démontage prévu pour la fin septembre. Si Engie semble faire son possible pour atténuer les nuisances sonores, celle-ci sont malheureusement inévitables. De plus, compte tenu de la taille du chantier, certains imprévus sont venus compliquer la tâche de l'opérateur. Comme il n'est pas possible d'arrêter le chantier, et dans un souci de préserver l'intérêt collectif, il est hautement souhaitable que celui-ci se termine au plus tôt. Nous restons vigilant à ce qu'Engie respecte ses engagements dans le domaine des nuisances sonores.

Un autre point de vigilance a été soulevé par le responsable de Rocq 3 : il n'y a pas eu d'offre détaillée de la part d'Engie concernant la connexion de la copropriété du domaine au réseau de géothermie. Ce point fera l'objet d'un suivi par la municipalité.

3.5. Aménagement d'une traversée sur la D307 pour les piétons

Il est rappelé qu'aucune traversée piétonne n'avait été réalisée au cours de la précédente mandature, alors que nous en sommes à la deuxième traversée piétonne. Celle-ci se fera au niveau du rond point de la station Esso à l'été. La troisième traversée piéton souhaitée au niveau du garage Speedy sera à travailler par l'équipe en place pour le mandat commençant en 2026.

3.6. Retour sur la navette Rocquencourt/Vaucresson

Près de 90 personnes sont inscrites pour bénéficier des services de la navette. Le prestataire travaille toujours à la création d'une application pour faciliter le service. Cette expérimentation se déroulera sur 2 ans, et semble donner pour le moment entière satisfaction. Certains habitants demandent la création d'un arrêt au niveau du CCAS pour les habitants du domaine et de la résidence du Parc

3.7. Devenir du centre aéré de Sabretache

Les ambulances Jussieu viendront s'installer sur le site au début de l'été. Cela permettra de mieux utiliser le patrimoine de la ville puisque le centre aéré était ouvert les mercredis et seulement une partie des vacances. Le site pourra toujours accueillir les bureaux de vote, et l'accès à la cantine est préservé. Il s'agit d'une opération motivée par un souci de gestion.

3.8. Cellules commerciales du bourg

Concernant l'Intermarché, on observe une consolidation de la fréquentation de l'établissement, et l'hôtel B&B marche très bien.

3.8. Immeuble Mercedes

Concernant l'ancien site Mercedes, des négociations sont toujours en cours. On espère une finalisation d'ici la fin de l'année. L'occupation du site serait une aubaine pour les cellules commerciales des alentours.

4. Questions Diverses

- 1) Frelons asiatiques : la vigilance est privilégiée, quant aux chenilles processionnaires, on peut protéger les arbres avec des pièges ; c'est ce que pratique la mairie pour les arbres qui la concerne.
- 2) Installation d'une borne pour voitures électrique dans le bourg : il en existe déjà une trentaine sur la commune, la question de la rentabilité se pose pour l'opérateur. De plus il y en a en sous-sol des commerces.
- 3) Comptage de voitures rue Exelmans : celui-ci est fait suite à un projet sur la parcelle de l'ancien restaurant rue de la Sabretache ; et il est réalisé en toute légalité.
- 4) Une installation de miroir a été demandée en coeur de bourg (point circulation). Cela ne sera pas possible, mais monsieur Ribert se rendra sur site pour étudier quelle solution peut être trouvée.
- 5) 22 cours Exelmans : des déchets verts ont été 'retournés à l'envoyeur' de façon un peu cavalière. Il fut rappelé qu'en matière de collecte des déchets verts, c'est à VGP que revient la compétence, et qu'il convient de respecter le format et le volume de ce qui peut être collecté. Néanmoins un retour sera fait à VGP de clarification.